RENCONTRE FRANCO - ALLEMANDE

L'ACTION SOCIALE A LUDWIGSBURG ET LE SYSTEME SOCIAL ALLEMAND

Les 18 et 19 mai 1979, un groupe de travail montbéliardais composé d'élus et de membres de l'administration municipale, s'est informé sur les questions sociales de la ville jumelle, Ludwigsburg. Deux conférences suivies d'une discussion ont été consacrées au système de sécurité sociale de la République fédérale allemande et à l'action sociale de la Ville de Ludwigsburg. Les membres de la délégation ont pu visiter diverses réalisations de la commune amie - jardin d'enfants, foyer pour personnes âgées, maison de retraite, terrain d'aventure et maison de jeunes.-

-=-=-=-

DES PRINCIPES INSCRITS DANS LA CONSTITUTION

La Constitution de la république fédérale allemande * garantit la justice et la sécurité sociale pour tout citoyen du pays.

Dignité humaine, libre déploiement de la personnalité humaine, protection et aide à la famille, garantie d'une existence matérielle, tels sont expressions et termes que l'on retrouve dans les différents articles de cette constitution.

Le système de la sécurité sociale doit permettre de répondre à ces exigences ; les trois niveaux de la structure administrative y sont intéressés : la Fédération, le Land et la Commune.

Ce système peut se diviser en trois types de protection sociale :

- la prévention (Sozialversicherung)
- la compensation (Sozialförderung)
- et la réparation du préjudice (Sozialversorgung)

---

* Grundgesetz ou loi fondamentale datant du 23 mai 1949

...

DES ORGANISMES AUTONOMES

Le système de prévention sociale est géré par des organismes autonomes. Il faut distinguer quatre types d'assurances sociales : les assurances maladie, accident, vieillesse et chômage.

Les deux premières ont un caractère obligatoire pour les employés et ouvriers (la cotisation représente 11 % du revenu brut). En cas d'arrêt de travail, six semaines de salaire sont garantis. Une loi fédérale récente (kostendämpfungsgesetz) tend à limiter les prestations grevant fortement le budget de l'Etat.

En outre, deux tiers du revenu annuel est garanti, en cas d'incapacité de travail complète.

L' assurance vieillesse, elle, a un caractère dynamique : les pensions des ouvriers, employés et mineurs évoluent en effet selon la hausse des prix et des salaires. Notons que l'âge de la retraite est fixé à 60 ans pour les femmes et 63 pour les hommes.

La cotisation due par le salarié et son employeur représente 18 % du revenu brut, mais elle ne suffit pas à couvrir les prestations et l'Etat doit subventionner.

La dénatalité, caractéristique de la démographie de la R.F.A., complique le problème et l'Etat se voit de plus en plus engagé dans ce secteur.

Enfin, l'assurance chômage : 1,5 % du revenu brut (50 % payés par l'employeur, 50 % par le travailleur) est obligatoire pour les ouvriers.

Aucun fonctionnaire n'y est assujeti.

Les prestations dans un premier temps garantissent, sous la forme d'une indemnité, 68 % du revenu net moyen de l'année précédente. L'aide publique, l'allocation pour le travail temporaire et les allocations pour intempéries complètent cette législation .

LE ROLE IMPORTANT DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES DANS L'AIDE SOCIALE

La "sozialförderung" ou la protection sociale en tant que système de compensation, en un mot l'aide sociale, est financée par le denier public. Aucune cotisation n'est perçue à cet effet. L'allocation de subsistance garantit, comme le prescrit l'article 12 de la Constitution, une existence modeste, mais décente. Des indemnités exceptionnelles sont allouées aux handicapés et aveugles.

Les associations d'aide, catholique et protestante, conjointement à l'action de l'Etat, jouent un rôle important dans ce domaine.

D'autres prestations sont prévues par la loi, les allocations familiales (50 DM par mois pour une famille d'un enfant - 100 DM pour le deuxième et à partir du troisième, 200 DM), les primes de maternité, les allocations de formation (revenu de 600 DM mensuel pour tout étudiant dont les parents ont un revenu mensuel inférieur à 1 500 DM), les allocations logement, enfin une prime d'acquisition de fortune devant inciter les ménages à l'épargne.

...

Un exemple : L' AIDE SOCIALE DE LA VILLE DE LUDWIGSBURG

1 - AIDE de SUBSISTANCE D.M.

. 1 430 personnes bénéficient continuellement
. 500 personnes bénéficient une seule fois
. 17 habitants de résidences

Dépense totale 218 200,-

. 1 famille de 2 enfants (12 - 15 ans) avec loyer de 450 DM 1 411,-

. 1 isolé, loyer 200 DM 494,-

. 1 isolé, loyer 200 DM ayant + de 65 ans 583,-

2 - AIDE DANS DES CAS EXCEPTIONNELS

. Allocation pour frais de garde pour 1 couple dont le revenu est de 1 534 DM et le loyer de 350 DM . . . 244,-

TABLEAU DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE EN 1978

	à l'extérieur de résidences		à l'intérieur de résidences		Total	
	Pers.	D.M	Pers.	D.M	Pers.	D.M
Aide de formation	28	22 716	-	-	28	22 716
Aide santé prophyl.	-	-	221	262 126	221	262 126
Aide maladie	350	296 837	148	544 833	498	841 670
Aide femmes enceintes	-	-	5	8 074	5	8 074
Aide insertion handicapés	68	23 864	83	210 826	101	234 690
Aide frais de garde et résidence	170	523 003	285	4 716 585	455	5 239 588
Aide ménagère	28	24 133	-	-	28	24 133
Aide sans-logis	362	89 854	25	252 393	387	342 247
	1 006	980 407	717	5 994 837	1 723	6 975 244

DEPENSES TOTALES DU SECTEUR AIDE SOCIALE EN 1978

- DEPENSES : 10 606 744
- RECETTES : . . . . . - 3 100 724

DEPENSES NETTES . . . . 7 506 020 D.M.

...

Le troisième volet groupe les prestations de réparation de préjudice. Elles sont essentiellement constituées par des indemnités pour dommages de guerre, indemnités aux invalides, aux familles victimes de guerre, enfin aux victimes d'action de violence.

QUARANTE MILLIARDS ENGAGES PAR LES COMMUNES

L'ensemble de ces prestations sociales représente 400 milliards de DM, soit 31,5 % du Produit National Brut de la République fédérale. Sur ces 400 milliards, la part engagée par les communes est de 40 milliards, soit 10 % du total. Ce n'est pas mince. En fait, les offices sociaux communaux reçoivent des subsides de l'Etat fédéral, mais ils doivent aussi oeuvrer dans des domaines nouveaux ou oubliés par la législation : les "sans-logis", l'intégration des travailleurs immigrés, les drogués, etc...

AUTRES PRESTATIONS SOCIALES DE LA VILLE

a) - Pour la "Sozialstation" : organisme de toutes les associations prodiguant des soins et services pour handicapés

Subvention : 170 000 D.M.

b) - Repas à domicile pour personnes âgées du 3ème âge

Subvention : 33 000 D.M.

c) - Pour la "Jugendfarm" : ferme où les enfants peuvent jouer, avoir des animaux et les soigner

Subvention : 30 000 D.M.

d) - Pour mesurers de récréations des jeunes

Subvention : 46 000 D.M.

e) - Pour le centre de consultation psychol. pour drogués

Subvention : 40 000 D.M.

f) - Pour les organisations s'occupant de la santé des jeunes ou pratiquant des mesures d"aide aux jeunes

Subvention : 40 000 D.M.

DES PERSONNES AGEES AUTONOMES

L'action sociale de la Ville de Ludwigsburg s'exerce principalement dans deux directions :

- le troisième âge
- et la jeunesse.

...

Ludwigsburg compte 11 700 citoyens de plus de 65 ans, soit 13,8 % de la population. Mais 70 à 85 % de ces personnes âgées n'ont pas besoin d'aide. Pour les autres, un "plan des vieux" a été engagé en 1975. Il s'agissait de coordonner les actions de la commune, des églises et des associations d'entr'aide.

Le principe essentiel est de donner la possibilité au 3ème âge de rester le plus longtemps possible autonome, dans leur domicile. A cet égard, le "Sozialstation" qui regroupe les différents organismes d'aide met en oeuvre ce principe par des services de soins aux malades, de repas à domicile, d'aide au voisinage, de déneigement, par des manifestations culturelles, des excursions et la constitution d'une équipe d'entretien d'urgence pouvant répondre aux besoins immédiats des personnes en difficultés. Enfin, un centre de consultation et d'aides personnelles et des foyers de rencontre du 3ème âge fonctionnent à Ludwigsburg.

Il existe deux résidences à Ludwigsburg et six maisons de retraite, soit 924 places, dont 181 pour les grabataires.

Deux maisons de retraite sont municipales.

Celle de la Talstrasse possède 62 places dont 14 pour grabataires et la maison Hans Klenk qui a coûté 9 millions D.M., 160 places dont 85 pour grabataires.

Si la demande baisse (4 à 5 % des personnes âgées sont demandeurs) il y aura d'ici peu un manque de lits pour les grabataires. Le Conseil Municipal étudie à l'heure actuelle les solutions possibles.

Les prix varient de 29 D.M. à 43 D.M. dans la section résidence et de 40 D.M. à 50 D.M. dans la section grabataire : 2/3 des locataires n'ont cependant pas de difficultés pour payer, le reste reçoit une aide publique.

VINGT HUIT ENFANTS PAR CLASSE DANS LES MATERNELLES

En ce qui concerne les jeunes, l'engagement communal se fait à plusieurs niveaux :

- les écoles maternelles qui n'appartiennent pas en R.F.A. au secteur scolaire doivent permettre l'intégration sociale de l'enfant dans le groupe, l'éducation musicale, esthétique, physique, celle de la parole, et l'amélioration de la créativité.

Il existe à Ludwigsburg 39 maternelles, soit 65 classes pour 82 000 habitants ; 28 enfants par classe en moyenne, animés par une institutrice et une aide. (90 % de 1 750 enfants de 3 à 6 ans fréquentent l'école maternelle).

Le tarif payé par les utilisateurs est de 38 D.M. par mois pour le 1er enfant, 32 D.M. par enfant quand la famille en compte 2 et 25 D.M. quand elle en compte 3. Cela ne suffit pas à couvrir les frais de fonctionnement financés aux 2/3 par la commune.

Les salaires du personnel enseignant sont financés par le Land pour 25 %.

...

Des cours d'alphabétisation sont organisés pour les enfants des travailleurs immigrés, deux fois par semaine.

Des garderies fonctionnent toute la journée pour les enfants dont les parents travaillent, 450 sont pourvues. Mais le tarif est plus élevé, de 130 D.M. à 320 D.M. par an. La demande est encore assez forte.

UN PASSEPORT DE VACANCES POUR LES JEUNES DE 6 A 16 ANS

L'aide à la jeunesse se fait aussi sous la forme de subventions aux associations sportives, culturelles, l'organisation de camps et colonies de vacances, la création d'une "ferme de la jeunesse", sorte de "terrain d'aventure", la mise en place d'un passeport de vacances.

Ce passeport vendu au prix de 10 D.M. aux enfants de 6 à 16 ans, ne partant pas en vacances d'été, leur donne l'entrée libre dans les cinémas, à la piscine, dans les transports et divers musées, zoos ou châteaux locaux.

Enfin, la Maison des Jeunes de Ludwigsburg située au centre, ou Villa 5, accueille chaque jour une centaine de jeunes. On estime nécessaire une Maison de Jeunes pour 40 000 habitants. Une deuxième sera donc construite, l'an prochain, dans la périphérie.

Ce terme de Maison de Jeunes ne recouvre pas le même sens que la M.J.C. française. La plupart des jeunes de la Villa 5 sont des marginaux. Violence, drogue sont à l'ordre du jour, mais les animateurs (5 au total) avec l'aide d'un artisan et de stagiaires proposent toujours des activités aux cinq cents jeunes qui, chaque semaine, se rendent à la Villa.

Le dernier problème auquel doit faire face la municipalité de Ludwigsburg est celui de la drogue. Le bilan des dernières années : augmentation de l'usage de "drogues dures", hausse de l'âge des utilisateurs, augmentation de la consommation chez les filles.

La Ville, en créant un centre de consultation psychologique pour drogués, privilégie la prévention. On agit par l'intermédiaire de la famille, en travaillant avec "un cercle de parents", dans les écoles, les journaux.

Une commission de travail s'est formée à la Villa 5. Mais le problème reste ardu.

La Ville a pris son parti de s'y engager.

La rencontre a permis aux Montbéliardais et Ludwigsburgeois un échange d'idées sur des questions parfois délicates mais chacun a voulu discuter librement. La visite de réalisations, les discussions avec des animateurs engagés quotidiennement dans cette action sociale ont entraîné une réflexion pleine d'intérêt.

Les questions sociales se posent souvent dans les mêmes termes, même si les langues sont différentes.

-=-=-=-=-=-=-=-=-